



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dons

Question écrite n° 44113

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la décision du Premier ministre, publiée au Journal officiel du 25 février 2009, attribuant le label Grande cause nationale 2009 à la campagne menée par le collectif "don de vie, don de soi", sur le don d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse. Si 4 608 malades ont bénéficié d'une greffe en 2008, les besoins non couverts demeurent importants et l'implication des pouvoirs publics est indispensable. Les actions de communication menées dans le cadre de cette campagne devront permettre, en complément de celles menées par l'Agence de biomédecine et l'Établissement français du sang, de faire diminuer le taux de refus de dons d'organe, d'augmenter le nombre de donneurs de moelle osseuse inscrits sur le registre français, d'étendre le nombre de donneurs de sang et de plaquettes. De nombreuses associations s'impliquent localement sur ces projets et effectuent un travail exceptionnel d'information et de sensibilisation. Il souhaiterait savoir si des subventions spécifiques sont envisagées pour soutenir ces acteurs de proximité fortement utiles pour cette grande cause nationale.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a choisi comme grande cause nationale 2009 le don d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse. Le label a été attribué le 25 février dernier au collectif d'associations « Don de vie, don de soi » qui regroupe des associations militant en faveur des différents dons composant la grande cause. Elle donne la possibilité au collectif d'associations qui a obtenu ce label de bénéficier d'espace radio et télévisé à titre gracieux. L'Agence de la biomédecine travaille tout au long de l'année avec les associations et met à leur disposition l'ensemble des documents nécessaires pour leur permettre de mener leurs actions dans les meilleures conditions possibles. Ces documents représentent un budget annuel de 140 000 euros pour 2 000 000 d'exemplaires, sans compter les outils pédagogiques, film documentaire et affiches réalisés par l'Agence. Les nombreuses manifestations organisées par les associations sont également relayées sur les différents sites Internet de l'Agence de la biomédecine et dans les communications avec la presse. Pour l'année 2009, l'Agence poursuit son soutien aux associations, qu'elles soient membres ou non du collectif, à travers la mise à disposition de ces documents qui font mention de la grande cause nationale. Elle prévoit également plusieurs temps forts de communication sur le don d'organes (campagne nationale en mars et en octobre à l'occasion de la journée mondiale du don d'organes) et sur la moelle osseuse (en mai puis en septembre pour la semaine de mobilisation pour le don de moelle osseuse). Le budget alloué à ces campagnes de sensibilisation grand public s'élève à 4 millions d'euros. Ces périodes de communication, grâce à la forte visibilité qu'elles donneront aux sujets, permettront de mettre en avant l'ensemble des initiatives qu'elles soient issues du domaine associatif ou du domaine hospitalier et soutiendront ainsi l'ensemble des acteurs qui militent en faveur du don.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44113

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2254

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5946